



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 avril 2003  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Cinquante-septième année**  
Point 54 de l'ordre du jour  
**Question de Chypre**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-huitième année**

**Lettre datée du 4 avril 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Turquie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 4 avril 2003 que vous adresse M. Reşat Çağlar, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Ümit **Pamir**



**Annexe à la lettre datée du 4 avril 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Suite à ma lettre du 3 avril 2003 avec pièce jointe (A/57/777-S/2003/406, annexe), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 4 avril 2003 adressée au dirigeant chypriote grec, M. Papadopoulos, par le Président Denktaş, en réponse à la lettre que M. Papadopoulos lui avait adressée en réponse à sa première lettre (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

Le représentant de la République turque  
de Chypre-Nord  
(Signé) Reşat **Çağlar**

## Pièce jointe

Je vous remercie de votre réponse rapide à ma lettre du 2 avril 2003 (A/57/777-S/2003/403, annexe) dont j'ai étudié avec soin le contenu.

Je demeure convaincu que ce qui est à la racine du problème persistant de Chypre n'est autre qu'une profonde crise de confiance entre les deux parties. Ce facteur a entravé tous les efforts qui visaient un règlement global. Les tout derniers pourparlers en tête-à-tête ne font pas exception à cet état de chose.

Ma double proposition, datant du 2 avril 2003, cherchait à surmonter la crise de confiance entre les deux peuples qui habitent l'île et à contribuer à la normalisation des relations entre eux tout en apportant une impulsion nouvelle aux efforts qui visent un règlement global.

Je tiens maintenant à faire quelques brèves observations sur certains des points que vous soulevez dans votre lettre :

1. Comme je l'ai confirmé dans ma lettre du 2 avril 2003, la partie chypriote turque continue à être favorable à la mission de bons offices du Secrétaire général.

2. C'était la partie chypriote turque qui avait amorcé les derniers pourparlers en tête-à-tête. Dans ce contexte, nous avons abordé de bonne foi la négociation sur les suggestions du Secrétaire général de l'ONU et nous avons activement avancé des idées d'amélioration du processus. La partie chypriote turque a de même participé activement aux travaux des comités techniques. Vous avez également de votre côté exprimé des réserves s'agissant du plan du Secrétaire général et avancé des suggestions. En fait, à La Haye, la partie chypriote grecque a insisté sur les conditions rigoureuses dont devait être assorti le plan du Secrétaire général tendant à organiser les référendums. En outre, à La Haye, j'ai proposé que nous examinions les amendements que les deux parties souhaitent voir adopter, et si ceux-ci sont acceptés, de soumettre le plan aux électeurs par voie de référendum. Je suis sûr que vous conviendrez avec moi que nous ne pouvons résoudre les problèmes de fond que dans le cadre d'un tel processus.

Je tiens à confirmer une fois de plus que la partie chypriote turque a toujours été favorable à un règlement mutuellement acceptable et librement négocié. À mon avis, la principale raison de la non-réalisation de cet objectif tient à l'impossibilité d'obtenir des conditions socialement et psychologiquement propices, dont la réalisation aurait facilité l'élaboration d'une relation de travail entre les deux parties, avant tout par des mesures de confiance. C'est ce besoin particulier que mes propositions cherchent à satisfaire concrètement.

Je tiens donc à affirmer que mes propositions restent valables. Comme il est indispensable de résoudre le problème de la confiance dans la constitution progressive d'un partenariat dans le contexte d'un règlement global, je continuerai à poursuivre cet objectif et j'espère que vous examinerez mes propositions selon une optique nouvelle.

J'adresse une copie de la présente lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président  
(*Signé*) Rauf R. **Denktas**

---